

PÔLE RESSOURCES



Le pôle ressource regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Education Nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école :

-Des personnels de l'éducation nationale : RASED, équipe de circonscription, directeurs d'école, coordonnateur PIAL, directeurs de SEGPA, médecin scolaire, infirmières scolaires...

-Des personnels des services de santé : CMP, CMPP, CAMSP, PCO, CMS, hôpitaux de jour, libéraux...

-Des personnels du secteur médico-social.

L'analyse de la situation par des regards croisés permet l'élargissement du champ des réponses possibles.

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de **prévenir** et de **remédier** aux difficultés les plus complexes qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Personnels et secteurs d'interventions

Enseignant(e) spécialisé(e) chargé(e) des aides à dominante relationnelle (ADR)	
Ecoles du secteur de collège Montaigne, écoles Montplaisir et Paringault.	BOURDREZ Karine
Ecoles du secteur de collège Marthe Lefèvre.	LEROY Aurore
Enseignant(e) spécialisé(e) chargé(e) des aides à dominante pédagogique (ADP)	
Ecoles Paringault, Montplaisir, Lyon Jumentier, Metz.	BRULÉ Marielle
Ecoles Paul Bert, Schuman et Ozenfant.	DEHUREAUX Céline
Ecoles Collery, Camille Desmoulins et écoles de Gauchy et Grugies.	LENOIR Sophie
Ecoles Laroche, Marcel Pagnol et Henri Arnould.	PREVOT Murielle
Ecoles Girondins, Corrette et Quentin Barré.	TINENCOURT Céline
Psychologue de l'Education Nationale spécialité éducation, développement, apprentissage (EDA)	
Ecoles du secteur du collège M. Lefèvre.	BERNA Virginie
Ecoles du secteur du collège Montaigne et école des Girondins.	KRAWIEC Christelle
Ecoles du secteur du collège de Gauchy et écoles de Grugies, Quentin Barré et Metz.	CUVILLIER Aurélie
Ecoles du secteur de collège Henri Martin, écoles Desmoulins et Collery.	MAGAUD Marylou

R. A. S. E. D.

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Pour nous contacter :

poleressource.st-quentin@ac-amiens.fr



Circonscription de Saint Quentin
1, rue des Glatiniers 02100 Saint-Quentin
Tél : 03.23.67.08.95
Mail : ien02.st-quentin@ac-amiens.fr

Inspecteur de l'Education Nationale :

Monsieur Fabien PLÉ

Conseiller pédagogique :

Monsieur Florian NICOLAS

**Enseignant(e) spécialisé(e) chargé(e)
des aides à dominante pédagogique
(ADP)**

Ses missions¹ :

- Prévention,
- Remédiation,
- Personne ressource.

Il intervient auprès des enfants qui manifestent des **difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux malgré les aides mises en place dans la classe (hors champ du handicap)**.

Ses interventions visent :

- à redonner aux enfants la confiance en leurs capacités et à réactiver leur motivation,
- à leur permettre de maîtriser des outils de travail et les transférer en classe,
- à prendre conscience des progrès réalisés,
- à donner du sens aux apprentissages.

Modalités de fonctionnement :

(Après information de la famille)

- Observation de l'élève en classe,
- Conseils aux enseignants,
- Co-intervention avec l'enseignant dans la classe,
- Séances en petits groupes.

**Psychologue de l'Education Nationale
spécialité éducation, développement,
apprentissage (EDA)**

Ses missions¹ :

- Intervenir auprès des élèves en difficulté comme en situation de handicap.
- Agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages et développer leur intérêt et leur motivation.
- Participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires.

Modalités de fonctionnement :

(Avec accord écrit des parents)

- Observation de l'élève en classe.
- Conseils aux enseignants.
- Il propose à l'enfant et à ses parents un lieu d'échange et d'accompagnement dans la recherche des aides.
- Il aide également à l'orientation et à l'intégration scolaire en collaboration avec les enseignants et les familles.
- Il joue le rôle d'intermédiaire entre l'école et les services de consultations extérieurs.



**Enseignant(e) spécialisé(e) chargé(e)
des aides à dominante relationnelle
(ADR)**

Ses missions¹ :

- Prévention,
- Remédiation,
- Personne ressource.

Il s'adresse aux enfants qui manifestent **des difficultés relationnelles** (mauvaise estime de soi, difficultés à respecter le cadre scolaire, les règles de vie...). Ces difficultés peuvent se manifester par des comportements / attitudes divers : instabilité, inhibition, agressivité, inattention, difficultés de communication...

Ses interventions visent :

- à restaurer chez l'enfant l'estime de soi et le désir d'apprendre,
- à ajuster ses conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles,
- à lui permettre d'acquérir une meilleure efficacité dans ses apprentissages et de prendre pleinement sa place d'élève.

Modalités de fonctionnement :

(Avec accord écrit des parents et accord de l'enfant)

- Observation de l'élève en classe,
- Conseils aux enseignants,
- Séances individuelles ou en petits groupes,
- Entretiens avec les familles.

¹ Circulaire 2014-107 du 18/08/2014